

Scam

Rapport d'activité

2011

adopté par le conseil d'administration du 3 avril 2012

Sommaire

3

Éditorial du président

4

Éditorial du directeur général

5.6.7

2011 : l'essentiel

8.9

Les auteurs de la Scam

10.11.12

Les actions culturelles

13

L'action sociale

14.15.16.17.18.19.20.21

Chiffres et tendances

22.23.24.25.26.27.28

La gestion de la Scam

29

La représentation de la Scam

32

Scam Belgique

34

Scam Canada

35

Le conseil d'administration
et les commissions





L'éditorial du président

Après mon élection à la présidence de la Scam, j'avais promis qu'un vent nouveau soufflerait sur cette vénérable institution. Pas de révolution, mais une brise soutenue et rafraîchissante. Force est de constater qu'il n'est pas toujours simple de faire bouger les lignes, et j'aurais aimé pouvoir faire plus et plus vite. Mais il faut se rendre à l'évidence que vouloir continuer à réaliser des films et assumer des responsabilités à la Scam devient un exercice de haute voltige. Et même si le Président peut en permanence s'appuyer sur les équipes dirigées – avec efficacité et compétence – par Hervé Rony et Sylvain Gagent, les dossiers deviennent de plus en plus complexes et les chantiers restent nombreux. Néanmoins, en quelques mois, nous avons pu réaliser quelques avancées significatives dans des domaines qui m'apparaissent essentiels.

Tout d'abord, je l'ai déjà dit et répété, la Scam doit être la maison de tous les auteurs. La vocation de la Scam n'est pas de s'opposer sur l'application du barème à des auteurs devant les tribunaux. La voie du dialogue est celle que je privilégierai toujours. Elle est celle de la sagesse et nous avons ainsi pu résoudre un conflit vieux de 4 ans.

Ensuite, j'ai la volonté que la Scam devienne un partenaire privilégié, reconnu et incontournable dans les instances décisionnaires de la télévision, de la radio, de l'art numérique et (mais c'est plus complexe) du livre. C'est aujourd'hui indispensable.

Dans cet esprit, nos relations avec France Télévisions ont profondément changé. Un dialogue riche, régulier s'est instauré. La publication, en janvier dernier, du Manifeste pour le Documentaire – en réponse à notre État des Lieux –, montre que nous sommes mieux entendus. Le prochain défi sera d'initier un dialogue avec les chaînes du privé, TF1, M6...

Nos relations avec les producteurs ont aussi profondément évolué. Nous sommes désormais des interlocuteurs avec qui il faut parler, échanger et c'est une avancée dont nous devons nous réjouir. Elle nous permettra, à terme, d'avoir gain de cause sur le terrain du rendu de comptes.

Enfin, après des élections qui auront, encore une fois, ignoré les enjeux de la culture, nous devons nous montrer extrêmement vigilants dans plusieurs domaines :

- tout d'abord le financement du service

public. Depuis la suppression de la publicité après 20 heures (que nous appelons de nos vœux), les ressources de France Télévisions ont été fragilisées, au point d'être remises en cause année après année. La Scam milite pour un ajustement du montant de la redevance (qui est toujours très inférieure à certains de nos voisins européens, Britanniques et Allemands), la classe politique y est opposée. Pourtant c'est la seule solution durable – et acceptable par Bruxelles – pour pérenniser les ressources du service public. - la TNT nous pose un vrai problème. Selon le CSA, les chaînes remplissent leurs obligations vis-à-vis de la création et donc, vis-à-vis du documentaire. Mais les auteurs savent très bien à quel prix ! Ce que le CSA décompte comme étant du documentaire est parfois totalement indigne. C'est pourquoi, nous devons travailler avec le CNC – mais aussi avec les producteurs – à une meilleure définition du genre documentaire. Ou à défaut, – nous savons l'exercice difficile –, à un moyen de valoriser les documentaires de création.

En attendant, beaucoup de beaux projets à tous.

Jean-Xavier de Lestrade
président

L'éditorial du directeur général



2011 a marqué le trentième anniversaire de la Scam. La riche journée de débats du 25 mai, « Auteursdevue » a été l'occasion moins de célébrer le passé que de s'interroger sur l'avenir. Mais aussi de constater que la Scam a réussi le pari de 1981.

Dans un environnement économique très instable, la Scam tire son épingle du jeu : les encaissements et les répartitions 2011 sont en hausse, preuve de la présence importante de nos répertoires, et démenti aussi à ceux qui prédisent le déclin accéléré des médias traditionnels, linéaires, par opposition aux médias de l'Internet et la suprématie des programmes délinéarisés à la demande.

Votre société parvient à améliorer ses services et à répartir davantage sans que le taux de gestion augmente. Dotée d'un conseil renouvelé, qui a élu à sa tête Jean-Xavier de Lestrade, porteur des différentes sensibilités de la maison, la Scam associe plus que jamais ses membres aux travaux de défense des auteurs dans le cadre de ses commissions. On ne manquera pas de souligner par ailleurs que la Commission de contrôle de la Cour des comptes, dont le rôle est positif dès lors qu'elle respecte l'indépendance de gestion de la Scam, n'a formulé aucune critique particulière.

Ne tirons de ce bilan ni fierté ni sentiment de satisfaction qui nous laisseraient gérer la Scam avec paresse et confort. Au contraire, parce que nous bénéficions d'une situation saine, nous pouvons penser à l'avenir.

Or, l'horizon est obscurci par de difficiles négociations avec les fournisseurs d'accès à internet pour l'exploitation des œuvres sur Adsl et par le faible développement des recettes des nouveaux opérateurs sur internet tel Dailymotion, très loin de permettre une rémunération digne de ce nom alors qu'on nous promet depuis des années un nouvel eldorado.

Les sujets de préoccupation ne manquent pas.

L'État des lieux du documentaire rendu public à l'occasion des 30 ans a montré le paradoxe actuel : des documentaires toujours plus nombreux et mieux aidés mais trop souvent des auteurs précarisés par des rémunérations insuffisantes et un sous-financement unitaire des œuvres. Il va falloir réfléchir, en liaison avec les producteurs et à travers notamment le dispositif du Cosip, au renforcement du documentaire de création

L'Europe ne met-elle pas à mal la politique culturelle et audiovisuelle de la France ?

Que penser des coups de butoir contre la copie privée constatés en Espagne par exemple et d'une manière générale dans les autres États membres sous l'effet des attaques des industriels ? Que penser d'une Europe incapable de fixer une politique fiscale cohérente pour éviter l'évasion fiscale de certains opérateurs ? Que penser d'une Commission européenne prisonnière de sa défense absolue de la concurrence dans un secteur celui de la culture, de l'audiovisuel et de la propriété littéraire et artistique, qui appelle une régulation publique forte ?

Dessiner l'avenir enfin, c'est moderniser encore et toujours la Scam pour que vous puissiez recevoir vos droits dans les meilleures conditions possibles, le plus vite possible et à un coût acceptable. Notre taux de gestion est un indicateur précieux sur ce plan : trop faible, il signifierait à l'évidence un manque d'ambition au service des auteurs, trop élevé il pourrait prêter le flanc à la critique en laissant supposer que la maison sert mieux ses propres intérêts que ceux des auteurs dans leur ensemble. Situons-nous entre ces deux écueils et faisons le pari d'une Scam toujours plus performante et à même d'assurer votre défense.

Hervé Rony
directeur général



2011 : l'essentiel

Les négociations

Les négociations pour l'exploitation des répertoires de la Scam se sont poursuivies en 2011 à un rythme soutenu même si certaines de ces négociations n'ont pas encore abouti.

- Les contrats conclus avec les chaînes historiques publiques ou privées ont connu une exécution sans à-coups, tandis que les discussions ont repris dans des conditions délicates, en vue d'étendre les autorisations à leurs déclinaisons et/ou prolongements en ligne ; elles devraient aboutir... courant 2012.
 - Pour le groupe TF1, un accord avec la plate-forme participative Wat n'a pu aboutir qu'en 2012, et l'accord avec e-TF1 est encore sur le métier.
 - Les sociétés d'auteurs sont toujours en pourparlers avec M6.
 - Avec Arte, l'ensemble des exploitations, linéaires et délinéarisées, y compris la web-radio et la VOD, sont en débat depuis plusieurs années, mais là encore, leur conclusion n'a pu se faire avant 2012, avec régularisation des exploitations passées évidemment.
 - Le fil est resté maintenu avec Radio France mais le contrat portant sur les exploitations « multimédias » telles que l'écoute en continu, les téléchargements et l'AOD, y compris le podcast, aboutira en 2012...
 - Les exploitations en ligne de l'Ina ont été revues et complétées pour la S-VOD dont le lancement est imminent, après un premier accord expérimental conclu en 2005.
- Différents accords ont tout de même été signés en 2011, notamment :
 - avec Dailymotion le 25 novembre dernier, valable seulement jusqu'en fin 2012, dans l'attente du rachat complet de la plateforme par Orange,
 - avec Radio Canada, diverses chaînes de télévision locales ou thématiques, et quelques plateformes proposant de la vidéo à la demande (Vidéoàvolonté, etc.), une avancée positive à confirmer par des accords avec des exploitants aux offres plus représentatives.
- Le point probablement le plus complexe est celui des négociations menées avec les opérateurs d'offres « triple play » (Bouygues, Free, Orange, SFR, etc.), dans la mesure où la disparition – imposée par Bruxelles – du taux réduit de TVA (5,5 %) sur la part d'abonnement estimée correspondre à l'offre TV (50 %) au profit du taux de 19,6 appliqué uniformément sur l'ensemble des abonnements, a entraîné une remise en cause profonde des conditions financières obtenues par les sociétés d'auteurs. Certes, le passé a été régularisé ; règlements provisionnels et pourparlers se poursuivent mais aucun renouvellement d'autorisation n'a pu être signé pour 2011.
- La renégociation du partage inter-social, applicable aux versements de Radio France depuis le 1^{er} janvier 2011, a été positive pour les auteurs de la Scam puisqu'elle a permis une augmentation des perceptions de l'ordre de 20 %, dont les auteurs ont déjà perçu les premiers effets.

2011 : l'essentiel

La défense des intérêts des auteurs

• Copie privée

Saisi par les industriels, le Conseil d'État a annulé la décision de la « Commission de la copie privée » fixant la rémunération des ayants droit sur la totalité des supports et matériels servant à la copie, hormis les tablettes multimedia, au motif que la directive européenne exonérant les usages professionnels n'avait pas été appliquée correctement. Le Conseil d'État ayant différé les effets de l'annulation, Copie France a poursuivi ses perceptions tandis que la Commission travaillait pour reconstituer quelque douze tarifs. Parallèlement, une loi de prorogation a été votée en fin d'année à la demande du gouvernement, donnant ainsi un répit aux ayants droit. Mais elle a aussitôt fait l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité de la part des industriels décidés à combattre par tous moyens le dispositif de la copie privée. Quoiqu'il en soit, si le risque de remboursement a été partiellement et momentanément conjuré, la rémunération se trouve fragilisée, dans son principe et dans ses montants. Ces aléas n'ont pas empêché la Commission, début février 2012, de fixer des tarifs applicables désormais aux tablettes tactiles.

• Répertoire de l'écrit

Du côté de la *presse*, la rémunération pour copie privée, collectée depuis l'origine mais jamais répartie, a enfin été débloquée pour être versée (concernant la part des auteurs d'articles), à la Scam, mandatée par les syndicats de journalistes.

Mais ce sont surtout des réflexions visant à faire évoluer le cadre législatif dans le contexte de la diffusion numérique des œuvres qui ont mobilisé le secteur de l'édition, qu'il s'agisse du livre numérique ou des œuvres orphelines et des œuvres indisponibles, au travers de groupes de travail constitués au sein du CPE (conseil permanent des écrivains) ou du CSPLA (conseil supérieur de

la propriété littéraire et artistique), où la Scam est très présente.

Livre numérique : Des négociations se sont déroulées sur plusieurs mois, en vain, entre le SNE (Syndicat national de l'édition) et le CPE (Conseil permanent des écrivains) – qu'a rejoint la Scam – sur les conditions de cession et d'exploitation des droits numériques. Elles portaient sur six points essentiels : exigence d'un contrat séparé pour l'exploitation numérique, durée limitée suivant publication (avec tacite reconduction), conditions de rémunération, introduction d'un « bon à diffuser » numérique, obligation d'exploitation permanente et suivie, reddition des comptes.

Estimant la situation bloquée, les représentants des auteurs en ont appelé au ministère de la Culture, et c'est ainsi qu'une commission spécialisée sur le contrat d'édition numérique a été constituée au sein du CSPLA afin de proposer des modifications à introduire dans le code de la propriété intellectuelle. Ses travaux se poursuivaient encore début 2012.

Œuvres orphelines et indisponibles : La Scam a été consultée dans le cadre des réflexions menées pour aboutir au vote d'une loi sur la numérisation des livres indisponibles du XX^e siècle. Cette loi permet d'envisager la numérisation de plus de 500.000 ouvrages figurant dans les collections du dépôt légal de la BNF et de rendre ceux-ci commercialisables sans pénaliser les ayants droit, puisqu'est prévue l'intervention d'une société de gestion collective paritaire auteurs/éditeurs pour assurer la perception/répartition équitable des droits afférents, sauf opposition de l'auteur ou de l'éditeur.

La problématique des œuvres indisponibles recoupant largement celle des œuvres orphelines, la France a, dans le domaine de l'écrit, devancé l'Europe qui peaufine une directive ayant le même objet mais qui couvrirait les différents secteurs de la création, sans remettre en cause d'éventuelles législations nationales sur ces questions.





• Répertoire de l'audiovisuel

La Scam, à l'occasion de ses 30 ans, a publié un État des lieux du documentaire. Ce document qui a mis en exergue une situation très contrastée et une précarisation des auteurs a permis d'alimenter le débat de la Scam avec le CNC et les diffuseurs, en particulier France Télévisions. Au-delà de ce sujet, la Scam a activement participé à la réflexion et aux débats axés autour des profondes évolutions du secteur : la télévision connectée qui a donné lieu à un rapport remis au ministre de la Culture ou encore le rapport de Dominique Richard sur les perspectives du secteur audiovisuel à l'horizon 2015.

• Europe

2011 n'a pas été une année de grandes concrétisations mais une année d'expectative pour tous. Certes, la *Communication de la Commission sur un marché unique des droits de propriété intellectuelle* a été accueillie avec intérêt, dans la mesure où elle confirme une volonté de cohérence dans les initiatives européennes, par l'engagement à lutter contre les utilisations en ligne non autorisées des œuvres, à créer un cadre favorable à la circulation des œuvres sur un marché unique européen, à renforcer la transparence et la bonne gouvernance des sociétés de gestion collective, enfin à dégager un consensus sur la rémunération pour copie privée et les mécanismes la sous-tendant.

Mais les ayants droit dans leur ensemble, regroupés au sein des Coalitions européennes pour la diversité culturelle, déplorent qu'aux « discours souvent entendus sur la priorité accordée au développement des industries créatives et culturelles » n'ait toujours pas été associée « la mise en place de réelles stratégies dynamiques, offensives et cohérentes... à l'heure de la transition numérique ».

C'est par ailleurs au travers de sa double appartenance au Gesac et à la SAA (Société

des auteurs de l'audiovisuel) que la Scam tente d'infléchir les actions qui devraient se déployer à l'échelon communautaire. Et à cet égard on citera les deux chantiers primordiaux suivants :

La copie privée : La rémunération venant compenser l'exception de copie privée a été introduite dans une vingtaine des États de l'Union, mais elle y prospère de manière très inégale. Elle ne fonctionne pas en Bulgarie ni au Portugal ; elle est menacée de disparition en Espagne et aux Pays-Bas, gravement mise en cause en Autriche, réduite en Grèce à peau de chagrin ; enfin la copie privée serait autorisée de manière étroite au Royaume-Uni mais sans compensation, de même qu'en Irlande. Dans un tel contexte, comment la France, qui se distingue avec l'Allemagne pour le niveau de rémunération des ayants droit, serait-elle épargnée par les coups de boutoir des industriels et importateurs de supports assujettis ?

C'est pour restaurer le dialogue interrompu depuis deux ans entre ayants droit et industriels que le commissaire Barnier a désigné un « médiateur de haut niveau », fin novembre 2011, en la personne d'Antonio Vitorino.

La distribution en ligne des œuvres audiovisuelles : Le livre blanc sur la rémunération des auteurs audiovisuels rendu public par la SAA a été largement présenté, au point que ses propositions en matière de rémunération des auteurs sont envisagées comme une option possible dans le Livre vert publié par la Commission pour ouvrir le débat sur la distribution en ligne d'œuvres audiovisuelles à l'échelle de l'Europe. Le droit des auteurs à une rémunération inaliénable pour les exploitations en ligne de leurs œuvres – quel que soit le contrat signé avec leur producteur – et qui serait perçue par leurs sociétés de gestion collective auprès des exploitants c'est-à-dire au plus près du consommateur final, fait son chemin.



Les auteurs de la Scam

Au cours de l'année 2011, 1.373 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam, dont 71 % du secteur audiovisuel, 18 % de la radio, 10 % de l'écrit et 1 % de l'image fixe, portant ainsi le nombre d'associés à 31.521.

La Scam compte parmi ses membres 473 associés Canadiens et 2.142 associés Belges.

À cet égard, les actions menées par le Pôle relations auteurs ont permis l'adhésion de 224 auteurs, soit 13,31 % des nouveaux associés en 2011.

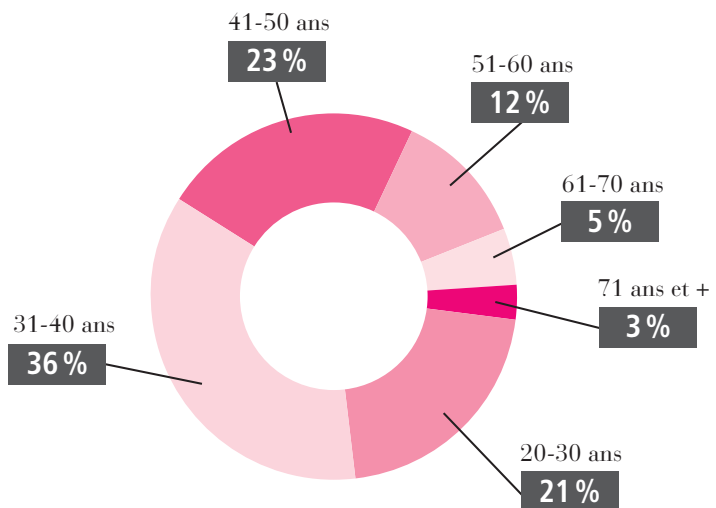


Ventilation des membres par grade et répertoire (hors décédés et démissionnaires)

	Sociétaires	Sociétaires stagiaires	Adhérents	Total	%
Audiovisuel	3 754	3 533	13 569	20 856	71 %
Radio	740	823	2 627	4 190	14 %
Écrit	1 366	990	1 576	3 932	13 %
Images fixes	110	70	86	266	1 %
Total	5 970	5 416	17 858	29 244	



Les nouveaux membres en 2011, par tranche d'âge



Les auteurs par répertoire et par type de droits perçus

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, la plupart des membres de la Scam reçoivent des droits d'origine diverses témoignant ainsi du caractère profondément multimédia de la Scam.

Collège	Nature des droits				
	Télévision	Images fixes	Radio	Écrit	Divers
Télévision	17 587	162	586	4 455	17 845
Images fixes	83	266	1	114	262
Radio	511	24	3 037	1 365	3 225
Écrit	452	86	465	3 542	3 513



Les actions culturelles

L'action culturelle

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à des actions de formation des artistes. À ces sommes viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire, composé des œuvres documentaires de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, du journalisme, du multimédia, des arts numériques et des images fixes.

La Scam aura consacré 1.589.150 € aux actions culturelles pour la période de juin 2011 à mai 2012 (1.456.930 € de juin 2010 à mai 2011).

Une brochure, éditée chaque année, donne une vue générale et des informations pratiques sur l'ensemble des activités culturelles de la Scam.*

* sur demande auprès du service de l'action culturelle



Les aides à la création : Brouillon d'un rêve

Malgré le caractère toujours variable des ressources de copie privée, la Scam a augmenté à nouveau le financement de cette mission de découverte des talents d'écriture. La dotation 2011 de 593.750 € (+ 6,07 %), représentant 38 % du budget culturel, irrigue l'ensemble des répertoires de la Scam.

- **L'audiovisuel.** En 2011, le budget, de 370.000 €, était en légère augmentation par rapport à 2010. Le taux des films terminés reste élevé, 67 %, dont 60 % télédiffusés, 10 % sortis en salles, 21 % en circuits indépendants et bibliothèques, 5 % édités en DVD, 1 % sur internet et marquent de leur présence les festivals les plus importants.
- **L'institutionnel** vise à soutenir des projets documentaires sur le monde de l'entreprise.
- **La radio.** En 17 ans, 130 projets ont reçu un soutien, et ont été accueillis, pour 55 % d'entre eux, par les grands diffuseurs.
- **L'écrit** soutient depuis 6 ans, des œuvres littéraires prolongeant ou transposant une œuvre audiovisuelle ou sonore, ou témoignant d'un parcours d'écrivain. 11 livres sont ainsi parus sous le label Brouillon d'un rêve.
- **L'art numérique et la bourse Pierre Schaeffer** font naître, depuis 1999, des œuvres à caractère expérimental et/ou documentaire. 96 projets sont aidés à ce jour, 84 % d'œuvres réalisées.
- **Les images fixes,** photographies et dessins de création, conçus pour les supports traditionnels ou internet, sont aidés depuis 3 ans ; 7 projets aidés, 43 % d'œuvres exposées.
- **Les œuvres journalistiques.** La Scam s'est dotée d'un soutien aux projets ambitieux émanant de journalistes, non salariés d'une entreprise de presse. 12 projets aidés, 33 % d'œuvres publiées.
- **Le multimédia.** Créée en 2011, cette aide encourage les écritures émergentes, web-documentaires, web-reportages, web-photos, livres interactifs, films sur mobile, 3D relief, réalité augmentée, multimédia interactif, toutes consacrant les technologies numériques les plus avancées.



Les prix et les Étoiles de la Scam

Qu'il s'agisse d'œuvres unitaires ou de la carrière d'un auteur, la sélection pour les prix est menée par un groupe de travail composé d'auteurs, puis par des jurys afin de distinguer celles qui sont considérées comme les plus marquantes. Cette mise en lumière permet aux plus jeunes de gagner en notoriété et aux auteurs confirmés d'être salués par leurs pairs. Le Prix des auteurs de la Scam salue une personnalité qui par son combat défend le partage culturel, le droit des auteurs. Co-géré par la Scam, le Prix Philippe Caloni couronne un journaliste pour son talent d'intervieweur. Le Prix Scam Roger Pic (doté par l'Association Scam Vélasquez), récompense le travail d'un photographe dont le portfolio fera l'objet d'une exposition avenue Vélasquez.

En remettant certains prix hors les murs, la Scam marque sa politique dans différents milieux de diffusion : ainsi le Prix international de la Scam est remis au Cinéma du Réel, le Prix Joseph Kessel à Étonnants Voyageurs, le Trophée Télévision Grand Format à Bayeux.

Les Étoiles de la Scam récompensent trente œuvres retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard. Cet échantillon du meilleur de la production audiovisuelle, reflète la diversité des répertoires audiovisuels de la Scam. Primées par un jury d'auteurs-réalisateurs, les Étoiles font sortir de l'anonymat du flux télévisuel, des auteurs et leurs œuvres.

En 2011, sur les œuvres primées par un jury présidé par Dominique Gros, le clas-

sement des diffuseurs place Arte en première position avec 44 % soit 13 documentaires récompensés. France Télévisions affiche une baisse, 28 % (11 % France 2 et France 5), 3 % France 3 Régions et France 5). La 3^e place revient à Planète avec 10 %. Les diffusions sur les chaînes du câble progressent et représentent 15 %. 43 % des Étoiles ont été programmés à la télévision entre 20 h et 22 h, et 50 % des œuvres entre 22 h et minuit, soit une hausse de 10 % par rapport à 2010. Sept œuvres, sur les trente récompensées, étaient un premier film. Une programmation « marathon » un dimanche d'automne au Forum des images installe, avec succès, cette manifestation dans les rendez-vous du documentaire (Palmarès des prix et des Étoiles sur www.scam.fr)

Les manifestations

• **Audiovisuel.** « *La Scam est un lieu nécessaire de mémoire, de réflexion, d'expériences et d'ambitions partagées* » écrivait Jean-Michel Meurice pour lancer ses cartes blanches... Lauréat du Prix Scam pour l'ensemble de son œuvre, sur le thème *D'un usage amoureux de la télévision*, il a proposé une réflexion sur la télévision en quatre rencontres : *Le Style et la forme, Les réalités de l'investigation, Avec ou sans commentaire ?, Derrière les grilles* (ou, comment une chaîne de service public marque-t-elle sa différence ?). Ouvrant l'année 2011, le 12 janvier, tous les amis de Simone Vannier, comédienne, réalisatrice, se sont retrouvés au Forum des images pour illustrer et saluer sa belle personne lors d'une soirée animée par François Porcile.

Plusieurs avant-premières ont suivi, parmi lesquelles la projection attendue de *Goodbye Moubarak !*, des reprises de fes-

tivals *Les Rendez-vous de l'Histoire*, le Palmarès du Cinéma du Réel, les prix du Figma et de Bayeux....

• **Écrit.** En partenariat avec *La Quinzaine Littéraire*, la Scam a fêté l'anniversaire de Maurice Nadeau. Cet éditeur, critique littéraire, découvreur, accompagnateur des plus grands talents, et « grand citoyen » honorait la Scam de sa présence centenaire. En contrepoint, soirée de dialogue remarquable autour du livre de Jean-Luc Barré, *François Mauriac, biographie intime 1940-1970* (Prix François Billeldoux 2011).

• **Radio.** À l'occasion des 30 ans de la Scam, la désormais mythique *Nuit de la radio* a déroulé le fil de trente ans de création sonore, dessinant en sons et en paroles, le portrait complexe de notre humanité et de ses soubresauts. Égale-

ment proposé à l'écoute lors des États Généraux du film documentaire de Lussas, ce programme a poursuivi son itinéraire à Bruxelles et Brest.

On a tous quelque chose en nous de Dhordain était le message envoyé aux « enfants de Roland Dhordain », ses amis et proches, les professionnels, Radio France qui étaient au rendez-vous Scam pour saluer sa mémoire et entendre comment il fit « d'une radio poussiéreuse et obsolète » une radio moderne qui allait démoder les autres, France Inter !

• **Les forums.** Trois rencontres professionnelles Scam dans le cadre de grands festivals : les « *Enjeux de la création audiovisuelle sur internet* » au Fipa, un « *Forum premiers films* » au Cinéma du Réel, et « *Journalisme et pouvoirs : quelles connivences ?* » au Figma.



Les actions culturelles

Les trente ans de la Scam

30 ans après la création de la Scam, trois tables-rondes ont été organisées sur une journée « Auteursdevue » le 19 mai 2011, pour réfléchir à la place de l'auteur dans la société : *Les Libertés de l'auteur*, *L'auteur du futur*, *Les perspectives culturelles de la France à l'horizon 2012*. Écrivains, cinéastes, responsables institutionnels et représentants des principaux partis politiques ont participé à un dialogue et une analyse concrète de la situation sans oublier le vertige de la prospective. Delphine Minoui, grand reporter et Gérard Mordillat, cinéaste (tous

deux aussi écrivains), ont évoqué leur univers et témoigné longuement de leur passion pour leur métier.

Le groupe des arts numériques a proposé la réalisation d'un musée virtuel *Scam 3D*, destiné à approcher la Scam d'une manière ludique, construit à l'image de la Maison des auteurs dont il reprend la typologie des lieux et certains traits de son architecture (www.scam3d.com).

Plusieurs cartes blanches de programmation documentaire furent proposées aux *Inrockuptibles*, *Rue 89*, *L'Histoire*, *Télérama*, *La Quinzaine littéraire*...

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens de collaboration avec de nombreux festivals comme le Fipa, les États Généraux du Film Documentaire de Lussas, le Cinéma du Réel, Sunny Side of the Doc, ou Longueur d'Ondes ainsi qu'avec des manifestations valorisant le documentaire tout au long de l'année : Documentaire sur Grand Écran, Vidéo les Beaux Jours, Le Mois du Film Documentaire. La Scam apporte aussi son soutien aux

associations professionnelles telles que l'Arbre, Acid, Doc'Ouest et, enfin, à la Maison des Journalistes qui accueille et protège ceux qui écrivent au prix de leur vie...

Une trentaine de partenariats établis entre la Scam et divers acteurs de la culture, les voyages d'auteurs, a permis à presque 150 auteurs d'accompagner et de présenter leur film.

L'édition

Plusieurs ouvrages ont vu le jour : dans la série *L'Invité*, l'association Safire, en collaboration avec Filmer en Alsace et la Scam, a publié deux livrets monographiques sur Jean-Michel Meurice et Anne-Marie Faux. Un texte *La passion née*, en hommage à Simone Vannier, dit un adieu

collectif et bouleversant à cette passeuse de culture. Un livre/CD consacré à l'inoubliable Jean-Louis Bory et enfin, pour fêter ses 30 ans, la Scam a édité deux DVD : *Paroles d'auteurs* et un film de montage *Le rêve et la nécessité*, à partir d'œuvres lauréates de la bourse Brouillon d'un rêve.



L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation du bureau et du conseil d'administration.

En 2011, la Scam a aidé quatorze auteurs pour un montant de 25.500 €, soit une moyenne de 1.821 €. Le nombre de bénéficiaires est en baisse par rapport à l'année 2010 (vingt bénéficiaires), mais le montant moyen est plus élevé (1.500 € l'année précédente).

le versement d'une pension aux auteurs

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3.659 €.

En 2011, la Scam a attribué 1.139.238 € au titre de la pension à 1.085 bénéficiaires (+ 9 %). Le montant moyen attribué est de 1.050 €.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litiges portant sur la défense du droit d'auteur. En 2011, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 10.500 € à six membres de la société.

ACTION SOCIALE (Période du 01/01/11 au 31/12/11)

Pensions	1 139			
Fonds de solidarité	26		Prélèvement sur les diffusions (1,65 %)	1 323
Charges d'action sociale		1 165	Produits d'action sociale	1 323
Excédent reporté sur excédents antérieurs		158		

en milliers d'euros



Chiffres et Tendance(s)

Alors que bon nombre d'acteurs du secteur audiovisuel semblaient voir dans les récentes évolutions technologiques, entre autres l'arrivée de la télévision connectée, pour laquelle les services proposés existent déjà depuis quelques années à travers les offres FAI, l'inévitable affaiblissement de la télévision, il s'avère au contraire que les nouveaux usages viennent conforter l'appétence pour ce média dit « traditionnel ». En effet, en 2011, la durée d'écoute de la télévision a augmenté de 15 minutes par jour et par personne pour atteindre 3h47.

Oui, la télévision sait s'adapter à son environnement, mais plus encore, les grands groupes audiovisuels sont force de proposition. Si le téléviseur, de part sa qualité Haute Définition et sa fonction sociale propice au rassemblement est la source principale de contenus, ceux-ci sont ensuite déclinés, voire enrichis. Disponibles sur d'autres supports et médias, les œuvres audiovisuelles voient alors leur vie prolongée au sein d'offres de télévisions de rattrapages, de VàD,... Accessibles désormais non seulement au sein du foyer, les contenus sont aujourd'hui de plus en plus largement consultés en mobilité.

Une chose est sûre, ce sont bien les œuvres audiovisuelles qui sont au cœur de ces dispositifs. La Scam, grâce à une veille attentive et par ses actions auprès des acteurs du secteur des médias défend avec force les intérêts des auteurs dans ce contexte de mutation.

Les perceptions

Après deux années de forte progression, la Scam confirme en 2011 ses bons résultats. Elle maintient ses perceptions à un niveau élevé et affiche une progression de 2,2 %. La Scam frôle la barre symbolique des 100 M€ avec **une perception totale pour l'année 2011 de 99 M€**.

L'année 2010 avait été particulière. La Scam avait en effet perçu une importante régularisation en provenance de l'opérateur Orange en fin d'année. En 2011, le maintien des résultats est dû à la bonne tenue des chiffres d'affaires des chaînes historiques et de Radio France, associée aux effets de partages intersociaux favorables au répertoire de la Scam.

Mandatée par les organisations syndicales représentatives de journalistes, la Scam a également perçu les montants liés à la copie privée presse sur une antériorité

remontant à 2003. Ces évolutions compensent en partie la baisse des perceptions « opérateurs internet ». Les négociations sur l'assiette de rémunération, entamées en 2011, n'ont toujours pas abouti à une proposition raisonnable. Elles se poursuivent donc en 2012.

Les répartitions

La Scam a réparti 84 M€ en 2011.

Cette augmentation de près de 8 % en montant, résulte de la conjugaison des efforts entrepris, tant au point de vue organisationnel que technique, et de la hausse des tarifs minutaires prévisionnels de répartition des chaînes historiques. Les estimations 2011 ont également permis une nouvelle hausse des tarifs prévisionnels sur certaines chaînes.

Elle est également liée à une augmentation des chiffres d'affaires des chaînes de

la TNT nationale gratuite, de leurs perceptions et du volume horaire mis en répartition pour l'année 2010.

La Scam a également réalisé ses premières répartitions de droits Dailymotion et YouTube. Elles ont permis, dans un premier temps, de valoriser la mise à disposition de contenus proposés par des chaînes télévisées.

La Scam a traité plus de 1,9 millions de lignes de données relatives à l'exploitation des œuvres de son répertoire et a pour objectif d'optimiser l'analyse de l'exploitation en généralisant l'utilisation des outils aujourd'hui mis en place pour les exploitations radiophoniques ainsi que de nouveaux développements spécifiques à l'exploitation audiovisuelle.

Les œuvres déclarées

36.768 œuvres audiovisuelles ont été déclarées à la Scam en 2011 (38.956 en 2010), concernant essentiellement les années d'exploitation 2010 et 2011.

• Au titre des diffusions 2010 mises en répartition en 2011, 1.230 auteurs ont déclaré au moins une œuvre radiophonique dans l'année, en augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente (1.149). 1.343 ayants droit dont 82 éditeurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'un paiement de droits en 2011, pour une diffusion radiophonique en 2010.

• L'exploitation des œuvres littéraires concerne principalement les lectures radiophoniques ainsi que les droits de reprographie des œuvres non documentées, les droits de copie privée numérique et le droit de prêt.

• Pour les images fixes, la Scam recense fin 2011, 265.613 images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie et de la copie privée numérique.

L'analyse de l'exploitation

122.815 heures d'œuvres audiovisuelles ont été mises en répartition en 2011 par le pôle média au titre des



diffusions 2010 soit une progression de plus de 7 % par rapport à l'année précédente.

- Chaînes de télévision historiques
12.391 heures ont été mises en répartition au titre des chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, Canal + Premium) soit une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente. Ces diffusions représentent 10 % du volume horaire total mis en répartition.
- TNT
La Scam enregistre une progression de l'ordre de 50 % des heures analysées pour les chaînes de la TNT : 5.078 heures en 2011 au titre des exploitations 2010 contre 3.377 heures en 2010.
- Chaînes thématiques diffusées par les opérateurs
105.346 heures traitées en 2011 (exploitations 2010), soit une progression de plus de 7 %.
- 103.771 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été traitées au titre des diffusions 2010 contre 96.268 l'année précédente. En termes de volume minuitaire, le répertoire radiophonique augmente sensiblement pour atteindre 60.262 heures de programmes en 2010, soit un bond de 10 % provoqué essentiellement par les radios locales privées faisant appel de plus en plus à des programmations distribuées clef en main et très largement par des banques de programmes.

Répertoire Scam et Programmation TV

Diffusions année 2010 (répartitions de droits 2011)

Sur les chaînes de France Télévisions, l'année 2010 a été riche en retransmissions sportives, ayant pour conséquence certaines déprogrammations de cases diffusant des œuvres Scam. France 2 et France 3 ont ainsi été les plus impactées. Si France 5 voit sa position de chaîne documentaire réaffirmée année après année, France 4, qui programme le répertoire de la Scam dans des proportions plus modestes, a toutefois diffusé plus de deux fois plus de répertoire Scam qu'en 2009.

Par ailleurs, il convient de souligner que le lancement en juillet 2010 de la chaîne France Ô sur la TNT nationale a été l'occasion d'un profond réaménagement de sa programmation.

En 2010, si les minutages de la Scam restent stables sur TF1, en revanche, on constate un léger fléchissement du volume horaire de la Scam sur M6. La Scam se réjouit tout de même de mises à l'antenne régulières de magazines à des horaires de grande écoute en avant soirée et en soirée. De leur côté, les chaînes de la TNT ont été à l'origine du dynamisme, tout du moins financier, du secteur télévisuel. Le volume minuitaire d'œuvres diffusées sur ces chaînes a augmenté de plus de 50 % entre 2009 et 2010, principalement porté par les chaînes à programmation généraliste (TMC, W9, NT1...).

Tendances

Les impacts sur la programmation des chaînes, liés au renouvellement de l'équipe dirigeante du groupe audiovisuel public, ont produit leurs effets sur les grilles de septembre 2011.

France 3 attire particulièrement l'attention. En effet, de nombreuses annonces ont été faites autour d'une forte augmentation des diffusions de programmes produits en régions. Des émissions ont été lancées ou annoncées dans le but de combler ce que la chaîne appelle son « déficit d'incarnation ». Quoi qu'il en soit, de nombreux changements sont en cours pour enrayer la baisse d'audience de cette chaîne aujourd'hui durablement passée en quatrième position derrière M6.

Suite à l'extinction de l'analogique, achevée en novembre 2011, les chaînes de la TNT bénéficient désormais d'une couverture identique à celle des chaînes historiques. Dans un contexte concurrentiel important, ces chaînes affirment leurs identités et investissent dans des productions propres. Pour la plupart, elles sont aujourd'hui rentables ou en passe de le devenir. Les cartes vont cependant être rebattues avec l'arrivée de six nouvelles chaînes TNT à compter de l'automne 2012.

Les services en ligne

Conformément aux engagements pris en 2010, la Scam a ouvert à l'automne dernier deux services en ligne à destination des auteurs : la demande d'adhésion via le site de la Scam* et la déclaration des œuvres audiovisuelles via l'Espace auteurs**.

Ces évolutions vont se poursuivre dans les mois à venir. La Scam offrira alors la possibilité d'utiliser ces services pour les déclarations de traductions et d'œuvres radiophoniques.

La Scam envisage également de proposer aux auteurs la possibilité de transmettre les documents nécessaires à la déclaration d'œuvres par voie électronique, en permettant l'archivage sécurisé dans un espace dédié, propre à chaque membre. Depuis le début de l'année 2012, cet Espace propose également des retransmissions vidéos en direct de rendez-vous professionnels que la Scam organise avec les diffuseurs. Les auteurs ont ainsi pu assister à plusieurs rencontres avec les responsables documentaires de France Télévisions et d'Arte.

Les délais de traitement restent cependant contraints par deux éléments essentiels : la mise à disposition par les diffuseurs d'une documentation qualitative mais également la déclaration rapide de leurs œuvres par les auteurs.

Sylvain Gagant
directeur général adjoint

* www.scam.fr

** <https://auteur.scam.fr>



La perception des droits

Perceptions 2009 :

88,29 M€

PERCEPTIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2009 : 52,60 M€

Ant. à 2009 : 35,69 M€



Perceptions 2010 :

97,05 M€

PERCEPTIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2010 : 60,05 M€

Ant. à 2010 : 30,20 M€ + 6,80 M€



Perceptions 2011 :

99,20 M€

PERCEPTIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2011 : 63,31 M€

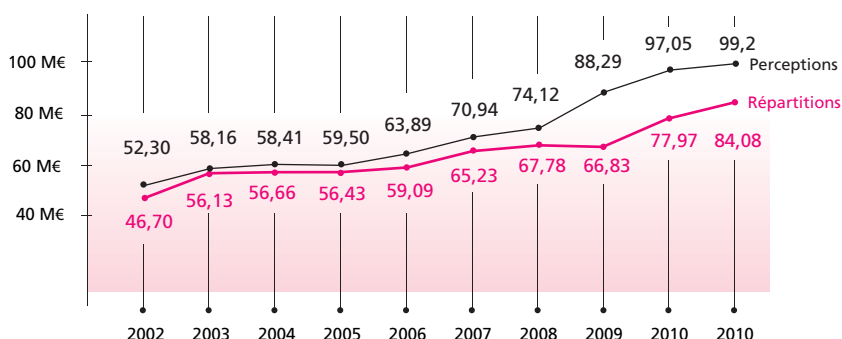
Ant. à 2010 : 29,18 M€ + 4,55 M€ + 2,16 M€



Avec un montant encaissé de plus de **99 millions d'euros (+ 2,2 %)**, les perceptions 2011 se composent à 63,82 % d'encaissements au titre des exploitations 2011, 29,41 % au titre des exploitations 2010 et 6,76 % au titre des exploitations antérieures.

En 2010, la ventilation était de 61,87 % au titre des exploitations 2010, 31,12 % au titre des exploitations 2009 et 7,01 % au titre des exploitations antérieures. En 2011, on constate donc une très légère diminution des rattrapages sur les années antérieures et une accélération des encaissements sur l'année courante.

Évolution des perceptions et des répartitions*



Répartitions 2009 :

66,83 M€

La répartition des droits

RÉPARTITIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2009 : 8,96 M€

Ant. à 2009 : 57,87 M€



Répartitions 2010 :

77,97 M€

RÉPARTITIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2010 : 10,05 M€

Ant à 2010 : 46,49 M€ + 21,43 M€



Répartitions 2011 :

84,08 M€

RÉPARTITIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2011 : 13,15 M€

Ant à 2011 : 49,72 M€ + 15,63 M€ + 5,58 M€



Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2009



Perceptions et répartitions
au titre des exploitations des années 2008 (et antérieures)



Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2010



Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2011

Avec près de **84 millions d'euros**, la Scam augmente de plus de 6 millions (+ **7,84 %**) les sommes réparties aux auteurs, malgré le report du règlement de la copie privée 2011 en 2012.

La Scam a augmenté de près de 31 % le montant réparti en année N, de 7 % l'année N-1 et de plus de 9 % du solde N-2. Les répartitions concernant les diffusions

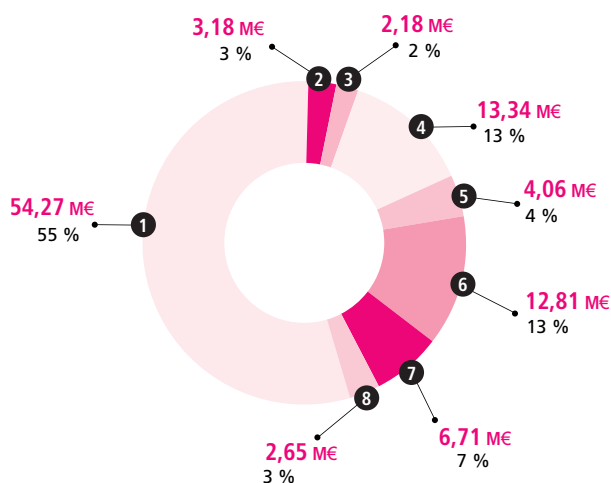
de l'année N représentent 15,6 % (12,9 % en 2010), celles de l'année N-1 représentent 59,1 % (59,6 % en 2010) et le solde N-2 représente 18,6 % (18,3 % en 2010). Les répartitions pour les années antérieures représentent encore 6,6 % du montant global réparti contre 9,3 % en 2010.

* L'évolution sur les dix dernières années fait apparaître une progression des perceptions de 89,67 %, dont + 33,84 % pour les trois dernières années. Dans le même temps les répartitions ont progressé de 80,04 %.

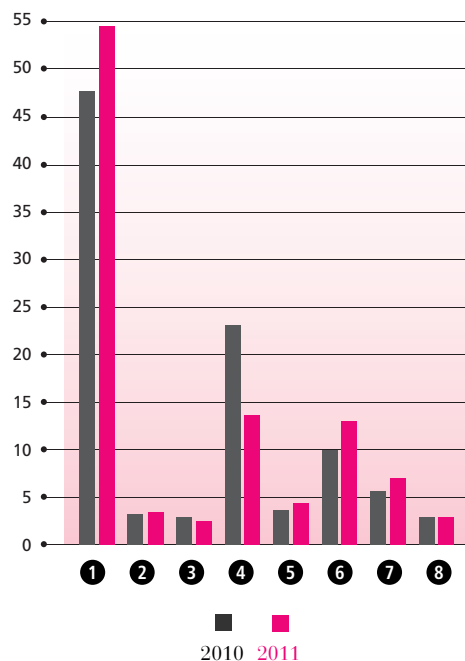


La perception des droits

Ventilation des perceptions par origine des droits



Évolution des perceptions 2010/2011
(en millions d'euros)



❶ Chaînes historiques (Arte, France 2, France 3, France 5, Canal+, M6, RFO, TF1) :

progression globale des encaissements de 14,58 % par rapport à l'année précédente avec notamment :

- pour l'ensemble des chaînes : avancement des encaissements du DRM (droit de reproduction mécanique),
- pour TF1 et M6 : une progression des encaissements suite aux régularisations liées à l'augmentation du taux intersocial de la Scam pour les années 2009 et 2010 et à la croissance du chiffre d'affaires 2010 de ces chaînes,
- pour France Télévisions : régularisation des taux intersociaux 2009 pour France 2 et France 3 et légère progression du taux 2010.

❷ Autres nationales chaînes de la TNT gratuite : augmentation des encaissements de 3,94 % liée à l'avancement du règlement des acomptes du DRM.

❸ Chaînes thématiques, diffusées par les opérateurs : baisse globale de 19 % liée essentiellement à des modifications de taux intersociaux et à des retards de règlements sur certaines chaînes.

❹ Opérateurs câble, satellite, ADSL : après une hausse de 40 % en 2010, liée à la signature des contrats Orange et Darty régularisant les droits pour les années 2006 à 2010, on constate une baisse globale de 41,60 % en 2011. Pour l'essentiel, cette forte diminution s'explique par une baisse des encaissements des FAI liée au changement de taux de TVA sur la part audiovisuelle des abonnements « triple play ». Les montants perçus sont des acomptes provisionnels car des négociations sont en cours.

❺ Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, RFO) : progression des encaissements de 16,74 % liée à l'avancement du règlement du DRM et à l'augmentation du montant des acomptes de Radio France.

❻ Autres exploitations : perceptions globalement en hausse de 32,60 %, avec notamment :

- pour la Copie Privée : première perception des droits liés à la presse, rétroactive jusqu'à 2003, pour un montant de 1,68 M€, dont 55 % pour les années antérieures à 2010.
- pour le CFC : encaissement de la reprographie du livre (sommes non documentées) pour l'année 2008 pour 202 K€,
- pour les plateformes communautaires : premier partage des droits Dailymotion et YouTube, pour les années 2007 à 2010, pour un montant de 531 K€ (soit 0,53 % du total des perceptions 2011).

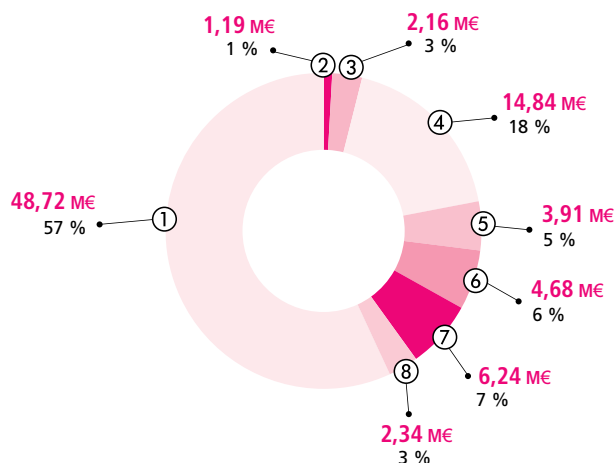
❼ Délégations : perceptions globalement en hausse de 25,86 %, notamment pour la Belgique, grâce principalement à des droits antérieurs à 2008 sur de nouveaux opérateurs du câble. Pour le Canada, augmentation de l'ensemble des forfaits et arrivée d'un nouveau redevable (Zeste).

❽ Étranger : perceptions stables.

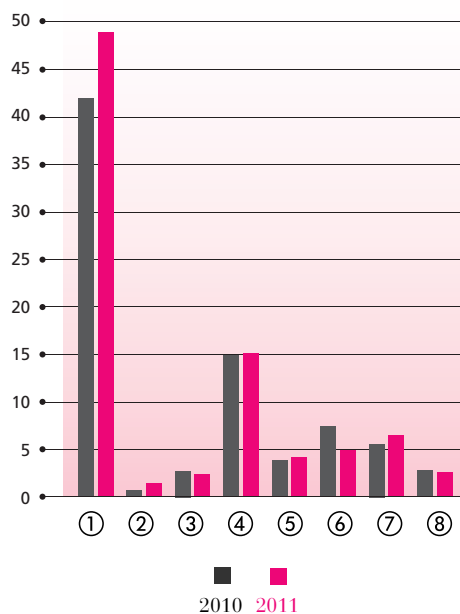


La répartition des droits

Ventilation des répartitions par origine des droits



Évolution des répartitions 2010/2011
(en millions d'euros)



① **Chaînes historiques (Arte, France 2, France 3, France 5, Canal+, M6, RFO, TF1) :**

hausse globale de près de 17 % (+ 7 M€) :

La meilleure représentativité du répertoire de la Scam en termes de volume et/ou de programmation aux heures de grande écoute a permis à la Scam d'accroître sa part dite intersociale, augmentant ainsi le solde des droits de l'année 2009 versés en novembre, mais également certains tarifs prévisionnels pour les diffusions 2010 et 2011.

② **Autres chaînes nationales de la TNT gratuite :** après la signature du contrat NRJ12 courant 2010 et la régularisation des encaissements ainsi que ceux de France 4, W9 et NT1, il a été procédé au versement des soldes de l'année 2007. Pour les diffusions 2010 réparties en 2011, le montant versé dépasse les 0,9 M€ (0,3 M€ pour les diffusions 2009).

③ **Chaînes thématiques diffusées par les opérateurs :** baisse d'un peu plus de 13 %. En 2010, les soldes des années 2005 et 2006 (831 K€) et en 2011 ceux de 2007 (400 K€) ont été réglés. Pour les diffusions de l'année 2010, la baisse des encaissements de 6 % et la hausse du volume horaire de plus de 7 %, en particulier sur les chaînes documentaires, ont entraîné une baisse de certains tarifs prévisionnels.

④ **Opérateurs câble, satellite et ADSL :** hausse non significative de 1,21 % liée à une baisse de l'offre des chaînes à répertoire Scam, compensée par la signature d'accords avec Orange, Bouygues, Canal Sat Calédonie. Il a également été procédé au versement des soldes de tous les opérateurs pour les diffusions 2007.

⑤ **Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, RFO) :** hausse de près de 9 % due à des rattrapages sur RFI (années 2007 à 2009) mais aussi à une hausse d'environ 6 % du tarif des diffusions 2010 sur Radio France ainsi qu'au volume horaire réparti qui entraînent une augmentation de 8 %. La part des Radios Locales Privées augmentent de près de 24 %.

⑥ **Autres exploitations (dont les droits en gestion collective obligatoire) :** baisse du montant réparti de 34 % due au report du versement, sur l'exercice 2012, de la copie privée. Le montant des droits de copie privée du livre a augmenté de 22 % dû à un nombre croissant d'auteurs revendiqué par la Scam. Enfin, les premières répartitions des plateformes Dailymotion et Youtube ont été réalisées.

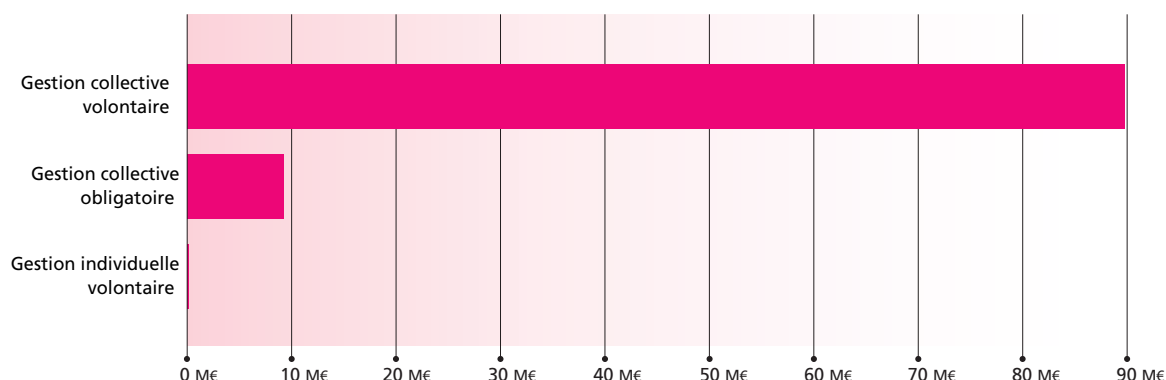
⑦ **Délégations :** hausse de 16,58 %. Stabilité pour le Canada et augmentation pour la Belgique notamment du versement de la copie privée de l'année 2008.

⑧ **Étranger :** baisse de 10 % non significative.



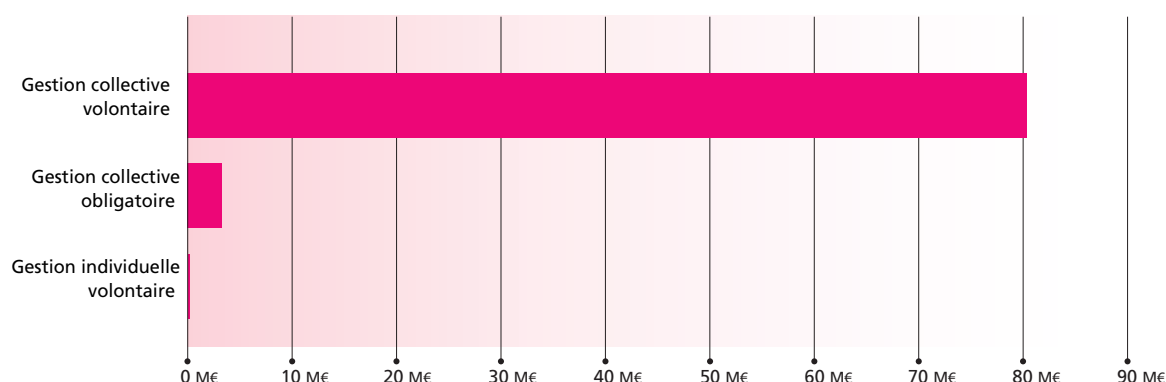
Sommes perçues en fonction du type de gestion

En 2011, la gestion collective volontaire a représenté 90,5 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 9,4 %, en hausse par rapport à 2010 liée au rattrapage des droits presse. La part de la gestion individuelle volontaire (commandes radiophoniques) est d'environ 0,1 %.



Sommes réparties en fonction du type de gestion

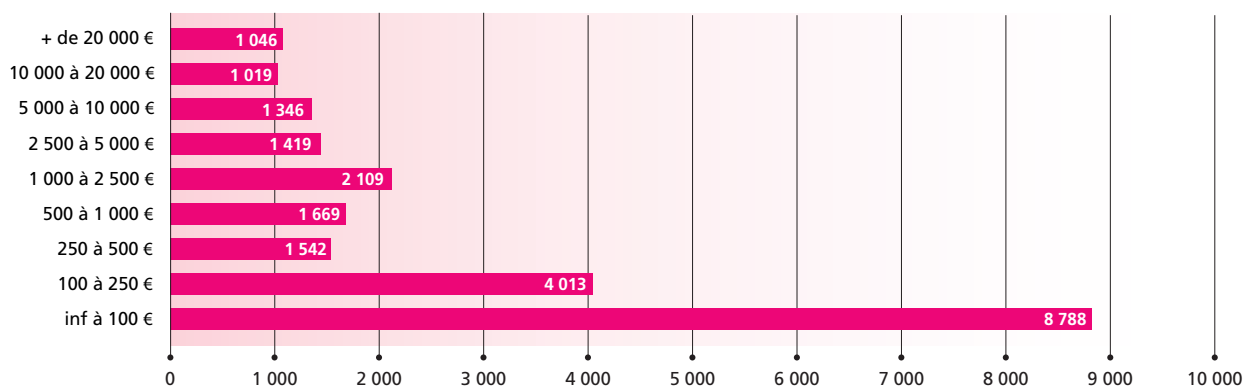
Pour les auteurs, la gestion collective volontaire de leurs droits représente une rémunération complémentaire qui peut être d'un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion collective obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles, pour ne pas dire parfois dérisoires. Mais cette vision purement « comptable » ne doit pas occulter la gamme de services qui est offerte par ailleurs gratuitement aux auteurs membres de la Scam (conseils juridiques et fiscaux, action culturelle et sociale, bourses brouillon d'un rêve, ateliers de sensibilisation au droit d'auteur, mise à disposition de la salle de projections, soirées de débats, etc...).



Analyse des sommes réparties aux ayants droit par montant

22.951 ayants droit ont bénéficié d'une répartition en 2011, contre 22.891 en 2010. Parmi eux :

- 14.760 ont reçu des droits de gestion collective volontaire contre 14.656 en 2010, soit 0,6 % de plus pour un montant global de 78 M€ contre 70 M€ en 2010. 3.278 ayants droit (18 %) sur les 14.760 n'ont reçu que ces droits.
- 17.641 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire contre 16.388 en 2010, soit 8 % de plus mais pour un montant global de 3,5 M€ contre 6 M€ en 2010 en raison du report de la répartition de la copie privée 2010 audiovisuelle et sonore. Ces 1.245 bénéficiaires supplémentaires sont liés à une meilleure représentativité de la Scam dans les négociations de la copie privée littéraire et de la reprographie des sommes non documentées, ceci grâce à la poursuite des travaux de rapprochement avec les données de la BNF. 6.159 ayants droit (35 %) sur les 17.641 n'ont reçu que ces droits, le montant maximum étant inférieur à 6.000 €.
- 11.482 ayants droit ont bénéficié des deux origines de rémunération.
- 18.910 ont reçu le remboursement de l'excédent de gestion de l'année 2010 contre 18.392 l'année précédente, soit environ 3 % de plus. 2.032 n'ont reçu que ce remboursement au cours de l'année.



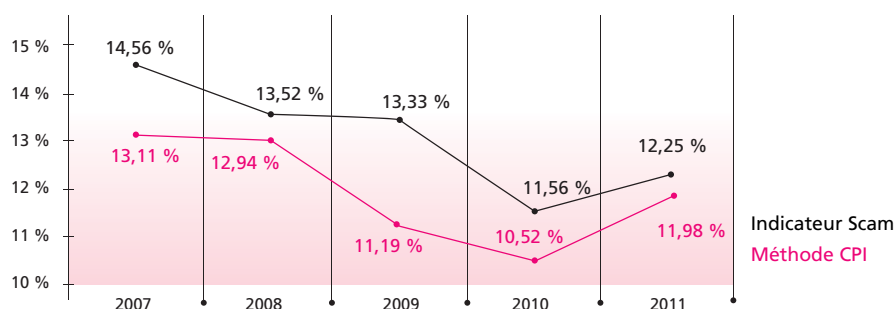
Si le nombre d'ayants droit recevant moins de 100 € a baissé de 11 %, ceux recevant entre 100 et 250 € a progressé de 41 %. Par ailleurs, le nombre d'ayants droit recevant plus de 20.000 € a augmenté de 12 % (+ 113).



La gestion de la Scam

L'excédent de gestion au titre de l'année 2011 s'élève à **749.690,72 €**, en très forte progression par rapport à l'année précédente (235.716,24 €). Il traduit les efforts faits pour répartir au plus vite les sommes perçues notamment en 2010 et la bonne maîtrise des charges nettes de gestion (- 1,1 % par rapport à 2010).

Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice



La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998 (annexe page 4), fait apparaître un taux de 11,98 % soit 1,46 point de plus par rapport à l'année précédente. En 2009 et 2010 ces taux devaient être interprétés avec prudence, la société ayant bénéficié de rattrapages importants dans ses perceptions et de produits exceptionnels.

Ces taux sont cohérents et restent dans la fourchette du taux moyen des prélèvements sur les répartitions, autour de 13 %.

La Scam analyse le rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année N-1. Le tableau suivant montre l'impact en termes d'évolution et de maîtrise du taux. •



Ventilation des charges propres à l'exercice

	Année 2011		Année 2009		Variations	
Charges de personnel		7 142	53,51 %	7 347	56,86 %	- 2,80 %
Achats et charges externes		4 700	35,22 %	4 047	31,32 %	16,42 %
Informatique	1 471			1 128		
Immeuble (*)	770			805		
Fonctionnement	2 459			2 114		
Impôts et taxes		151	1,13 %	134	1,04 %	12,78 %
Amortissements et provisions (**)		811	6,06 %	793	6,14 %	2,22 %
Charges financières (**)		489	3,66 %	583	4,51 %	- 16,24 %
Charges except. hors provisions		56	0,42 %	17	0,13 %	227,17 %
Total Charges propres de l'exercice		13 346		12 922		3,28 %

(*) Le montant du prélèvement sur les perceptions (1,5 %) comptabilisé en recette pour 2011 s'élève à 1.361 K€.

(**) La dotation aux amortissements pour l'immeuble a été remontée dans la ligne « immeuble ».

Montant en milliers d'euros

Le tableau fait apparaître une augmentation du total des charges propres qui s'analyse ainsi :

- charges de personnel : elles sont globalement en baisse par rapport à l'année précédente. 2010 avait été marquée par une forte augmentation liée à des éléments exceptionnels ou non récurrents. Hors ces éléments, la croissance de ces dépenses sur les deux dernières années est d'un peu plus de 3 % par an.
- dépenses informatiques : les projets en cours ont nécessité des prestations techniques spécifiques, notamment pour l'évolution de l'architecture des systèmes d'information. Des pré-embauches ont fait l'objet de contrats de prestations dont le dénouement se traduira par des charges de personnel en 2012.
- fonctionnement : il faut tenir compte d'une part des dépenses engagées à hauteur de 160 K€, avec l'accord du Conseil d'administration, pour les manifestations entourant les 30 ans de la Scam, et d'autre part des coûts supplémentaires liés à l'organisation d'une assemblée extraordinaire en plus de l'assemblée générale ordinaire.

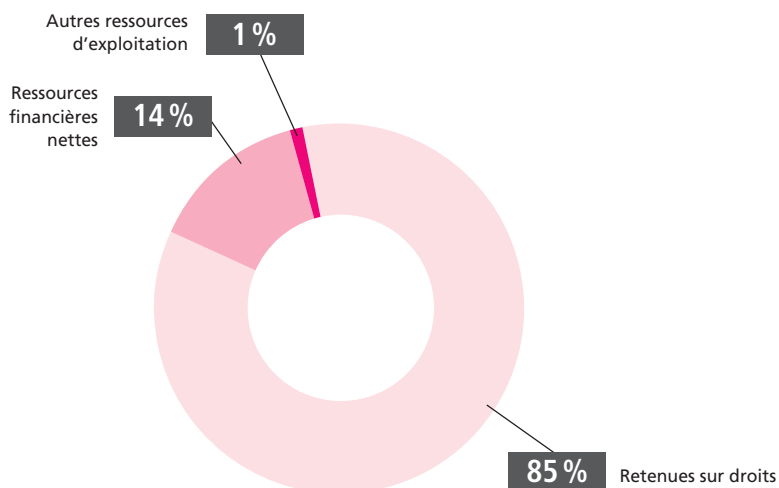
Le financement des charges propres à l'exercice

	Année 2011	Année 2010	Variations
Retenues sur droits	11 889	11 051	7,58 %
Ressources financières nettes	2 001	1 432	39,70 %
Autres ressources d'exploitation	140	140	0,34 %
Divers et exceptionnels	0	500	
TOTAL	14 030	13 123	6,91 %

en milliers d'euros

La variation des retenues sur droits est liée à la forte progression des répartitions en 2011 et à la forte progression des perceptions en 2010 (décalage d'un an dans la gestion).

Les ressources financières ont fortement progressé principalement grâce aux revenus des placements (+ 50 %) qui sont le fruit des arbitrages effectués courant 2010. Les plus values de cession ont été moins importantes du fait du maintien à un niveau bas des taux monétaires et de la composition actuelle du portefeuille. Il n'y a pas de ressources exceptionnelles participant au financement des charges propres à l'exercice.



A person in a dark t-shirt and blue jeans is seen from behind, standing on a wooden floor and painting a large, abstract mural on a wall. The mural features various colors like green, blue, and white, with some areas appearing to be layered or peeling. The person's arms are raised, holding a brush or tool. The background is a warm, textured wall.

La gestion financière

Les événements liés à la politique monétaire internationale ont été encore nombreux en 2011 dans un contexte de crise internationale. La crise de la dette en Europe et la mise en place de plans d'austérité, la perte du AAA par la France et une politique accommodante vis-à-vis des banques européennes (LTRO) ont continué de perturber la vision des marchés et maintenu les taux monétaires à un niveau bas. En 2001, l'Eonia capitalisé ressort à 0,88 % au lieu de 0,44 % en 2010, mais loin des 4,01 % de 2008.

L'encours moyen de la trésorerie placée a été de l'ordre de 115 M€ et le rendement global du portefeuille pour 2011 ressort à 1,91 %, supérieur d'environ 100 points de base à l'Eonia capitalisé. On constate donc que la politique de placements mise en place par le Bureau financier en 2010 et validée par le Conseil d'administration (cf. rapport 2010) a atteint, voire dépassé, son objectif d'un rendement minimum du portefeuille de 1,5 % (dans un contexte de taux monétaires bas). Pour rappel, cette politique s'appuie sur des allocations sécuritaires au travers de SICAV dites « de trésorerie » et de comptes à terme ou d'autres produits garantis en capital à l'échéance.

Commission Permanente de Contrôle des SPRD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD. En 2011, ces contrôles ont porté sur :

- la participation des associés à la vie de la société
- la vérification des flux et ratios 2009/2010.

Les résultats de ces vérifications seront repris dans son 9^e rapport annuel. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Scam (www.scam.fr).

Le bilan au 31 décembre 2011

Actif	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
ACTIF IMMOBILISE	16 210 835,99	7 314 207,54	8 896 628,45	9 338 444,68
Immobilisations incorporelles	5 128 815,88	3 616 565,15	1 512 250,73	1 646 048,72
Immobilisations corporelles	10 780 283,92	3 697 642,39	7 082 641,53	7 465 106,21
Immobilisations financières	301 736,19	0,00	301 736,19	227 289,75
ACTIF CIRCULANT	134 712 061,22	69 525,00	134 642 536,22	122 296 343,82
Créances	888 168,42	0,00	888 168,42	2 706 932,60
Val. mobil. placement et comptes à terme	128 098 490,25	69 525,00	128 028 965,25	110 401 288,42
Disponibilités	5 725 402,55	0,00	5 725 402,55	9 188 122,80
COMPTE DE REGULARISATION	161 576,66	0,00	161 576,66	122 601,83
Charges constatées d'avance	161 576,66	0,00	161 576,66	122 601,83
TOTAL ACTIF	151 084 473,87	7 383 732,54	143 700 741,33	131 757 390,33

Passif	Année 2011	Année 2010
CAPITAUX PROPRES	240 330,60	229 875,96
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 509 989,60	1 471 776,45
DETTES	141 186 439,16	129 820 021,68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	599 421,18	652 474,15
Personnel	463 382,94	508 155,61
Organismes sociaux	2 553 636,24	2 423 886,67
État, impôts et taxes	61 464,02	410 118,99
Créditeurs divers	5 810 640,75	6 146 839,13
Droits à répartir aux auteurs	120 777 551,70	109 870 829,48
Droits à répartir aux SPRD	2 821 223,96	2 849 828,95
Auteurs créditeurs	2 629 911,19	2 173 432,21
Auteurs non membres	2 570 551,10	2 263 531,86
Auteurs règlements en attente	1 869 382,85	1 491 651,40
Irrépartissables imputables sur la gestion courante	841 909,80	531 977,00
Auteurs affectation en attente	187 347,66	497 280,46
Banques Belgique	15,77	15,77
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE	763 981,97	235 716,24
TOTAL PASSIF	143 700 741,33	131 757 390,33



Le compte de gestion

	Année 2011	Année 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION	12 029 365,65	11 190 716,14
Retenue statutaire sur les répartitions	10 527 965,56	9 759 032,20
Retenue statutaire sur les perceptions	1 360 967,14	1 291 722,11
Autres produits	140 432,95	139 961,83
CHARGES D'EXPLOITATION	- 12 800 996,10	- 12 322 278,03
Fournitures	- 168 408,48	- 166 196,83
Charges externes	- 3 124 567,31	- 2 578 172,11
Impôts, taxes	- 151 150,90	- 134 027,37
Charges de personnel	- 7 141 544,37	- 7 347 364,19
Charges de gestion	- 1 025 971,04	- 986 411,72
Amortissements et provisions	- 1 189 354,00	- 1 110 105,81
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 771 630,45	- 1 131 561,89
RESULTAT FINANCIER	1 512 176,08	848 832,93
Produits financiers	2 000 691,54	1 432 087,90
Charges financières	- 488 515,46	- 583 254,97
RESULTAT COURANT	740 545,63	- 282 728,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 436,34	518 445,20
Produits exceptionnels	79 804,62	1 385 674,51
Charges exceptionnelles	- 56 368,28	- 867 229,31
EXCÉDENT DE RETENUE STATUTAIRE	763 981,97	235 716,24

LES CLASSIQUES
POUR TOUS

Rapports du Commissaire aux comptes

Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Scam, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points suivants exposés dans l'annexe :

- le paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges fait état d'un litige concernant des classements d'œuvres ayant donné lieu à une provision de 850 000 € constituée en 2010 et maintenue en l'état au 31 décembre 2011, dans l'attente de la signature de protocoles d'accord transactionnels en cours de finalisation ;
- le paragraphe concernant les produits financiers explicite les règles de comptabilisation afférentes aux produits financiers attachés au contrat de capitalisation souscrit en 2010 et pour lesquels nous avons interrogé la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes courant 2011.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, l'annexe fait état de transactions en cours sur un litige concernant des classements d'œuvres. Dans le cadre des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés que le maintien de la provision à un montant inchangé par rapport à l'exercice précédent pouvait être justifié, compte tenu du pouvoir d'appréciation de la Scam sur le risque encouru.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les annexes au rapport d'activité du Directeur général et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 4 avril 2012
Le Commissaire aux Comptes SEGESTE

Isabelle Rivoallan

Pierre Estournet

Sylvie Thizon



Rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations, concernant l'activité culturelle, données dans le rapport d'activité du Directeur Général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport, étant précisé que celles-ci concernent la période budgétaire 2010/2011 comprise entre le 1^{er} juin 2010 et le 31 mai 2011.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, Le 4 avril 2012
Le Commissaire aux Comptes SEGESTE

Isabelle Rivoallan

Pierre Estournet

Sylvie Thizon

Les comptes de l'action culturelle pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011

A - AIDE À LA CRÉATION		
1 - Création d'une œuvre et première fixation	558,94	
Bourses d'aide à la création	558,94	
2 - Promotion de la création	897,54	
Activités Scam	368,61	
Soutien des festivals	279,27	
Prix et Étoiles	249,66	
3 - Diffusion de l'information sur la création	72,77	
4 - Action culturelle en Belgique	70,00	
5 - Action culturelle au Canada	9,11	
B - AIDE À LA FORMATION		
Soutien à la formation des auteurs	31,00	
CHARGES D'ACTION CULTURELLE		1 639,36

Montant en milliers d'euros

Prélèvements sur perceptions	1 304,82	
Audiovisuel et sonore	1 094,68	
Littéraire	206,07	
Image fixe	4,07	
À déduire copie privée Scelf Irrépartissables supérieurs à 10 ans	- 2,44 19,57	
Produits financiers	8,05	
ATION CULTURELLE		1 329,99

Déficit reporté sur excédents antérieurs **309,37**

(sommes affectées collectivement au cours de l'exercice - L 321-9 du CPI)



La représentation de la Scam

La Scam est présente dans les organismes suivant et participe à leurs travaux.

International

Membre

ALAI Association Littéraire et Artistique Internationale

Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la PLA dans notre monde contemporain

Membre actif
commissions techniques,
comité européen, CIS-net (IDA),
groupe de stratégie audiovisuelle

CISAC Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs

ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective.

Membre

GESAC Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs

GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne

Membre fondateur
Conseil d'administration

SAA Sociétés des Auteurs Audiovisuels

Regroupement de sociétés en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits.

France Participation dans d'autres SPRD

Membre fondateur
Conseil d'administration

AVA Arts Visuels Associés

Société faitière de perception et de répartition des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes

Membre du collège auteurs

CFC Centre Français d'exploitation du droit de Copie

Société de perception et de répartition des droits agréée pour la reprographie

Membre fondateur
Conseil d'administration

COPIE FRANCE Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle

Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires

Membre fondateur
Conseil d'administration

SESAM Société de gestion des droits multimedia

Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour gérer les droits multimedia de leurs répertoires (sites, supports interactifs)

Membre fondateur
Conseil d'administration

SORIMAGE

Société faitière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc...



Action professionnelle

Membre	AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle
Membre fondateur Conseil d'administration	AGENCE française ISAN Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam
Membre	ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux
Scam représentée par deux membres	AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs
Conseil d'administration	Cinéma du Réel Festival international de films documentaires
Membre fondateur Conseil d'administration	COALITION française pour la diversité culturelle/ADRIC Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales
Membre	CPE Conseil Permanent des Écrivains Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre.
Membre de droit	film-documentaire.fr Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles
Conseil d'administration	FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels
Membre fondateur Conseil d'administration	LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE Regroupement de professionnels de la culture : SPRD, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle.
Membre du comité de rédaction Conseil d'administration	RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens.

Participations institutionnelles

Conseil d'administration	AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations)
Membre titulaire du collège ayants droit	COMMISSION de l'article L.311-5 du cpi Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée
Membre de la commission plénière Commissions spécialisées	CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la culture.

Belgique

Membre	AUVIBEL Société de perception et de répartition pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles
Membre	PRO SPERE Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles
Membre Mandat de gestion accordé à la Scam	REPROBEL Société de perception et de répartition pour la reprographie



Scam Belgique

par Frédéric Young, délégué général de la Scam Belgique

2011 a été une bonne année de perception et une très bonne année de répartition pour la Scam Belgique. C'est une année marquée aussi par les conflits et les décisions dans le secteur stratégique de la distribution des services de médias.

Ce dossier reste le plus délicat. En Belgique, plus de 4 millions de foyers accèdent à la télévision par les distributeurs de services de médias analogiques ou numériques. En 2011, trois opérateurs s'opposaient encore au paiement de toute, ou partie, de redevance de droits d'auteur, Airfield, Telenet et Coditel.

S'agissant d'Airfield, la Cour de Justice européenne a tranché en définissant l'obligation pour ces opérateurs d'obtenir une autorisation distincte de celles nécessaires aux radio-diffuseurs en raison de leur activité autonome de composition et de vente de bouquets au public.

S'agissant de Telenet, la filiale du groupe américain Liberty Global a lancé fin 2006 une action judiciaire contre toutes les sociétés de gestion collective dans l'espoir de transférer vers les télévisions la charge en matière de rémunération de la distribution par câble des œuvres et prestations des auteurs et des producteurs.

Malheureusement, le Tribunal de Malines (ville du siège de Telenet) a entièrement endossé les vues de Telenet, pourtant mal fondées. Les sociétés de gestion ont donc interjeté appel à Anvers et travaillent à une révision de ce premier jugement incompréhensible et déjà démenti par une autre décision du Tribunal de Commerce de Malines (affaire Telenet/SBS) !

Coditel est un petit distributeur de services de médias, actif dans la région de Bruxelles. La Scam a été obligée d'assigner Coditel devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles en paiement des factures en souffrance, après avoir vainement tenté durant près de 5 ans de conclure un accord.

Dans le dossier des échanges sur Internet,

le long intermède de la négociation du nouveau gouvernement fédéral belge a ralenti les discussions politiques et professionnelles. Le Conseil de la propriété intellectuelle a néanmoins mené un premier examen des propositions de loi, sans formuler d'alternatives sérieuses à ce jour.

L'étude commanditée auprès du CRIDs par la Scam et la SACD, dont les conclusions écartent l'hypothèse d'établir des licences légales, a montré toute son utilité.

La Cour de Justice européenne a débouté deux fois la SABAM de ses actions visant à forcer les FAI belges à mettre en place un filtrage préalable des activités illicites. En réaction, la « Sacem belge » a annoncé qu'elle allait facturer les FAI pour leurs responsabilités dans la circulation des œuvres sur Internet. La Scam initiera une seconde étude, économique cette fois.

Du côté des radios-télévisions, la délégation belge de la Scam a négocié de nouveaux accords positifs en Flandre, tant avec la VRT (chaînes publiques) qu'avec VTM (groupe de TV privées).

La numérisation des œuvres patrimoniales a été un axe de travail toujours aussi important, avec pour point d'orgue, les premières Rencontres de Bruxelles, organisées à et en partenariat avec la Bibliothèque royale de Belgique à l'occasion des 30 ans de la Scam. Peter Greenaway, Stan Neumann ou Nicolas Bourriaud, entre autres, y ont illustré le concept de « Patrimoine partagé ».

En matière littéraire, la Scam a été mobilisée par la renégociation des tarifs des licences légales sur la reprographie et le prêt public. La Cour de Justice européenne ayant jugé que le système de rémunération des auteurs pour le prêt n'était pas conforme à la Directive, le ministère de l'Economie a entrepris l'élaboration d'un nouvel arrêté royal qui devrait entrer en vigueur rétroactivement au 1/1/2004. Une croissance de ces rémunérations est donc prévisible.

En Reprographie, l'expertise de la Scam a été mobilisée par Reprobel pour négocier avec les multinationales des appareils de copie (HP, Canon, Ricoh). Un nouvel arrêté tarifaire est à prévoir pour 2012.

Carnet rose ! La Scam a une jeune sœur en Belgique, il s'agit de la société des auteurs néerlandophones DeAuteurs qui viendra compléter la Maison des auteurs de Bruxelles (avec la Scam, la SACD et la Sofam) et permettra de répondre de façon spécifique aux besoins et demandes des auteurs flamands de plus en plus nombreux et actifs.

Le nouveau site de la Maison des Auteurs-Scam, dédié à la promotion des auteurs belges francophones et de leurs répertoires, www.bela.be, et soutenu par le ministère de la Culture, a poursuivi son développement, et a vu sa fréquentation progresser significativement.

1/ Sur le plan des perceptions – encaissements – répartitions – adhésions

Les rubriques principales (audiovisuel primaire, câble et copie privée) totalisent 4.020.666 € de perception en 2011 contre 4.605.785 € en 2010. En reprographie et prêt public, la somme de 1.290.684 € a été perçue contre 1.020.954 €.

Au total, l'encaissement effectué par la Scam en Belgique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 s'élève à 5.646.150 € contre 6.379.845 € en 2010. Ce tassement tient au fait que des versements importants de copie privée ont été décalés à 2012 et que l'année 2011 compte moins d'arriérés. De ces sommes perçues en commun, une partie a été reversée à la SACD (334.800 €). Les charges nettes prévues au budget étaient de 654.341 €, les dépenses totales se sont élevées à 650.711 €.

Déduction faite des partages avec la SACD, la Scam a un ratio charges nettes sur perception nette (déductions faites des produits financiers) de 12,25 %.



Scam Canada

par Elisabeth Schlittler, délégué général de la Scam Canada

La somme de 2.809.028 € a été répartie aux auteurs en Belgique en 2011, en hausse par rapport à 2010 (2.782.810 €).

La délégation belge de la Scam comptabilise 173 nouveaux auteurs ayant entamé leur adhésion en 2011, (163 en 2010).

2/ Sur le plan interne

L'année a été marquée par le début des discussions sur la mise en œuvre de la nouvelle loi de 2009 sur l'organisation et le contrôle des SPRD. La Scam est passée du statut d'Établissement stable à celui de succursale, pour se mettre en conformité avec ce nouveau régime. Des évolutions comptables et des procédures sont à prévoir en 2012 et 2013.

3/ Comité Belge et politique culturelle

La Scam a poursuivi sa politique de soutien aux auteurs à travers notamment son programme de bourses qui, depuis plus de dix ans, constitue la colonne vertébrale de l'action culturelle et qui a permis de soutenir près de 200 auteurs. Du documentaire à la BD en passant par la littérature, l'illustration jeunesse, la radio ou le multimédia, les bourses de la Scam couvrent l'ensemble des répertoires. Et, avec les bourses de soutien aux films de fin d'études, elle couvre également l'ensemble de la carrière des auteurs. Les partenariats avec les principaux festivals belges ont été poursuivis. La Scam a également poursuivi ses projections mensuelles de documentaires, suivies par un public fidèle.

En 2010, le milieu culturel francophone et anglophone s'était mobilisé pour contester le projet de modification de la Loi sur le droit d'auteur jugé inacceptable pour les créateurs et leurs sociétés de gestion collective. Mort au feuilleton au printemps 2011, le projet a été redéposé à l'automne par le gouvernement réélu. La Scam s'est jointe à un regroupement d'associations d'ayants droit qui s'oppose au projet. La Scam et la SACD se sont aussi manifestées seules auprès des deux ministères responsables du projet de loi.

Radiodiffuseurs

Au plan des ententes avec les radiodiffuseurs, il existe des contrats Scam et des contrats conjoints Scam-SACD avec les chaînes spécialisées. Plusieurs licences échues avec des chaînes conventionnelles et spécialisées sont en négociation dans un contexte où l'exploitation par les nouvelles plateformes augmente et se diversifie, mais où les utilisateurs se questionnent toujours sur leur obligation de verser des droits pour ces nouveaux modes de diffusion. Sur une note plus positive, la procédure judiciaire entreprise en Ontario contre une chaîne de télévision publique a été suspendue pour faire place aux négociations d'une licence.

Gestion collective *made in Canada*

Les auteurs bénéficient d'un système composite où leurs conditions d'engagement et de travail sont régies par des conventions collectives négociées par les syndicats dont ils sont membres et l'exploitation de leurs œuvres, par les licences négociées avec les chaînes publiques et privées conventionnelles, spécialisées, pour la diffusion conventionnelle et par les nouvelles plateformes. Une part importante des activités de la Scam est constituée du travail d'information des auteurs,

des agents et des producteurs. La Scam est aussi en relation avec les différentes associations professionnelles.

Action culturelle

L'action culturelle se résume aux bourses. Ce sont des bougies d'allumage permettant aux auteurs de faire passer leur projet à une autre étape. Depuis la création du programme en 2008, plusieurs des projets aidés ont été produits, certains diffusés dans des festivals et ont obtenu des prix. Le Comité de sélection a reçu 24 demandes et attribué sept bourses.

Comité canadien des auteurs

Le Comité composé de 12 auteurs, scénaristes et réalisateurs est notamment chargé de définir les politiques de la Scam, de la représenter dans toutes les instances de son secteur d'activité, d'établir des relations avec les autres sociétés et regroupements professionnels. Sous la présidence de Patrice Sauvé, le Comité a été particulièrement occupé par la réforme de la Loi sur le droit d'auteur.

Deux ans jour pour jour après son décès, la Ville de Montréal a décidé d'honorer la mémoire de Gilles Carle, le premier président de la Scam-Canada, en nommant une place en son honneur.

Statistiques

Au cours de l'année écoulée, on note une augmentation de la perception, du nombre d'auteurs rémunéré. Les adhésions (21) et les déclarations (113) enregistrées sont également en hausse.



Le conseil d'administration Scam 2011/2012

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Anne Andreu, Patrick Barbéris (*représentant des œuvres de commande institutionnelle et d'entreprise*), Julie Bertuccelli, Anne Georget, Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Jean-Xavier de Lestrade (*président*), Manon Loizeau, Alain Longuet (*représentant des œuvres d'art numérique*), Edouard Perrin (*représentant des journalistes professionnels permanents*), Alain de Sédouy, Guy Seligmann (*trésorier*), Henri de Turenne.

- **Collège des auteurs d'œuvres orales, sonores ou radiophoniques**

Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Kathleen Evin, Carole Pither.

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Catherine Clément, Jean-Paul Mari (*représentant des journalistes professionnels permanents*), Pascal Ory (*vice-président*).

- **Collège des images fixes**

Thierry Ledoux.

- **Représentant du comité belge**

Alok Nandi.

Le comité belge Scam 2011/2012

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Marie-France Collard, André Darteville, Dominique Loreau, Jean-Claude Riga, Rob Rombout (*vice-président du comité belge*).

- **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores**

Veronika Mabardi.

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Danielle Losman, Jean-Luc Outers, Foulek Ringelheim, Antoine Tshitungu Kongolo, Françoise Wuilmart.

- **Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique**

Alok Nandi (*président du comité belge*).

Le comité canadien Scam/Sacd 2011/2012

- **Collège des auteurs de cinéma**

Denys Arcand, André Melançon, Benoît Pilon, Johanne Prigent.

- **Collège des auteurs de télévision**

Patrice Sauvé (*président du comité canadien*), Patrick Lowe (*vice-président du comité canadien*), Diane Cailhier, Luc Dionne, François Gingras, Marie-France Landry.

- **Collège des auteurs de spectacle vivant**

Marie Chouinard, Maryse Pelletier.



Les commissions

juin 2011/juin 2012

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

Administrateurs membres de droit

Anne Andreu, Patrick Barbéris, Julie Bertuccelli, Anne Georget (*présidente de la commission*), Patrick Jeudy, Rémi Lainé (*vice-président de la commission*), Manon Loizeau, Alain de Sédouy, Guy Seligmann, Henri de Turenne, Jean-Xavier de Lestrade (*président de la Scam*)

Membres désignés par le conseil d'administration

Nina Barbier, Patrick Benquet (*vice-président de la commission*), Jean Bertrand, Bernard Billois, René-Jean Bouyer, Jean Breschand, Jarmila Buzkova, Gilles Cayatte, Patrick Cazals, Brigitte Chevet, Cécile Clairval-Milhaud, Evelyne Clavaud, Eric Colomer, Jean Crépu, Pascal Cuissot, Cathie Dambel, Esther Hoffenberg, Robin Hunzinger, Ingrid Janssen, Andrès Jarach, Yves Jeuland, Bernard Jourdain, Jenny Kéguiner, Fabienne Le Loher, François Levy-Kuentz, Philippe Picard, Jean-Christophe Rosé, Geneviève Wiels. Christophe Ramage (*suppléant traduction*). Alain Longuet (*observateur*).

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES ORALES, SONORES OU RADIOPHONIQUES

Administrateurs membres de droit

Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller (*président de la commission*), Kathleen Evin, Carole Pither.

Membres désignés par le conseil d'administration

Martine Abat, Christian Clères (*vice président de la commission*), Joe Farmer, José-Manuel Lamarque, Janine Marc-Pezet, Sandrine Mercier, Emmanuel Moreau, Irène Omélianenko, Jean-Louis Rioual, Stéphane Salzmann. Stéphane Gravier (*observateur*).

• COMMISSION DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

Administrateurs membres de droit

Pascal Ory (*président de la commission*), Catherine Clément

Membres désignés par le conseil d'administration

Claude Aziza, Alain Dugrand (*vice-président de la commission*), Colette Fellous, Pierre Haski, Benoît Peeters, Lydie Salvayre, Olivier Weber. Michèle Kahn (*observatrice*).

• COMMISSION DES JOURNALISTES

Administrateurs membres de droit

Jean-Paul Mari, Édouard Perrin.

Membres désignés par le conseil d'administration

Lise Blanchet (*présidente de la commission*), Patrick Boitet, Olivier Da Lage, Michel Diard (*vice-président de la commission*), Jean-Jacques Le Garrec, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Catherine Rougerie. Thierry Ledoux (*observateur*).

• COMMISSION DES IMAGES FIXES

Administrateur membre de droit

Thierry Ledoux (*président de la commission*)

Membres désignés par le conseil d'administration

Michel Backes (*vice-président de la commission*), Bernard Chenez, Jean-Claude Coutausse, Peter Knapp, Marc Le Mené, Gladys Tison, Gérard Uferas.

• COMMISSION DES ARTS NUMÉRIQUES

Administrateur membre de droit

Alain Longuet (*président de la commission*), Alok Nandi (*représentant du comité belge*)

Membres désignés par le conseil d'administration

Véronique Aubouy, Jean-Jacques Gay, Anne Jaffrennou, Lyonel Kouro, Laetitia Moreau, Stéphane Trois-Carrés (*vice-président de la commission*). Andrès Jarach et Thierry Ledoux (*observateurs*).

• COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE À L'INFORMATION DES ASSOCIÉS

Jean Brard, Nicolas Gessner, Christian Paureilhe (*président de la commission*), Guy Saguez, Claude Vajda.

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam
approuvé par le conseil d'administration du 3 avril 2012.

Étaient présents : Anne Andreu, Philippe Bertrand, Julie Bertuccelli, Catherine Clément, Kathleen Evin, Anne Georget, Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Thierry Ledoux, Jean-Xavier de Lestrade (*président*), Alain Longuet, Alok Nandi, Pascal Ory (*vice-président*), Carole Pither, Alain de Sédouy, Guy Seligmann (*trésorier*), Henri de Turenne.





2.3. *Les Trois guerres de Madeleine Riffaud* (Étoile 2011)
Philippe Rostan – Production : Filmover Production



4.5. *Mon oncle de Kabylie* (Étoile 2011)
Chloé Hunzinger – Production : Réal Productions



6.7. *Main basse sur le riz* (Étoile 2011)
Jean Crépu, Jean-Pierre Boris – Production : Ladybirds Films



8.9. *Un si long voyage* (Étoile 2011)
Stéphanie Lamorre – Production : Maha Productions



10.11. *Dissidents, les artisans de la liberté* (Étoile 2011)
Ruth Zylberman – Production : Zadig Production



12.13. *Sauve qui peut la retraite !* (Étoile 2011)
Frédéric Compain, Michèle cohen – Production : Ex Nihilo



22.23. *Romain Gary, le roman du double* (Étoile 2011)
Philippe Kohly – Production : Ethan Productions



24.25. *Le veilleur* (Étoile 2011)
Céline Dréan – Production : Vivement Lundi ! et Groupe Galactica



26.27. *Nous, princesses de Clèves* (Étoile 2011)
Régis Sauder – Production : Nord Ouest documentaires



28.29. *Sauve qui peut la retraite* (Étoile 2011)
Frédéric Compain, Michèle cohen – Production : Ex Nihilo



34.35. *Cab Calloway, le dandy de Harlem* (Étoile 2011)
Gail Levin, Jean-François Pitet – Production : Artline films

Scam*

France

5, Avenue Velasquez
75 008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
Fax 01 56 69 58 59
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 20
Fax (2) 551 03 25
infos@scam.be
www.scam.be

Canada

Bureau 202
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
Tél. (514) 738 88 77
Fax (514) 342 46 15
info@scam.ca
www.scam.ca